



Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#)

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : 19-08-2026 /

Dossier complet le : 19-08-2026 /

N° d'enregistrement : 022409/KK P

1 Intitulé du projet

Projet de centrale photovoltaïque au sol de Larlenque

2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

2.2 Personne morale

Dénomination

JLC ENVIRONNEMENT

Raison sociale

SAS

N° SIRET

10517335500014

Type de société (SA, SCI...)

Societes

Représentant de la personne morale ☐ Madame

☒ Monsieur

Nom

Barasc

Prénom(s)

Jean-Luc

3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
30. Installations photovoltaïques de production d'électricité (hormis celles sur toitures, ainsi que celles sur ombrières situées sur des aires de stationnement), 30A	

3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

☐ Oui ☒ Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

☒ Oui ☐ Non

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet envisagé consiste en l'installation d'un parc photovoltaïque au sol situé sur une friche ayant accueilli durant de nombreuses années un terrain de mini-golf. Le site est aujourd'hui libre et est fleché par la Chambre d'agriculture de l'Ariège au document cadre (Ilot 34). Le projet prévoit le développement d'une centrale d'une puissance de 1,8 Mwc. Le projet sera composé de 2728 modules, repartis sur des tables en 3v9, sur des structures métalliques maintenues par des pieux battus ancrés à 1,10m dans le sol. Le local technique développera une surface plancher de 15m² et contiendra un poste de transformation ainsi qu'un poste de livraison. Aucun travaux de démolition n'est à prévoir.

4.2 Objectifs du projet

L'objectif visé est l'installation puis l'exploitation d'une centrale photovoltaïque permettant la production d'énergie renouvelable. De ce fait, il permettra de répondre aux objectifs visés par la Programmation Pluriannuelle de l'Énergie (PPE) en terme de développement des énergies renouvelables. À l'échelle locale, le projet permettra de valoriser une friche inexploitée et de potentiellement fournir de l'énergie verte localement sur la commune.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

La phase de travaux devrait s'exécuter dans un délai approximatif de 6 mois. L'implantation de la centrale photovoltaïque nécessite les aménagements suivants : - Création des fondations des dispositifs de fixation des panneaux photovoltaïques, pose des piliers de support et ancrage des pieux. Les fondations en pieux battus permettent de limiter l'impact sur le sol en vue d'un démantèlement de la centrale à terme et d'une remise en état du terrain. - Montage des structures et installation des modules photovoltaïques. - Mise en place des onduleurs. - Mise en place d'un poste de transformation destiné à élever la tension du courant produit. - Mise en place d'un poste de livraison permettant l'injection de l'électricité produite au réseau électrique contenant les compteurs d'énergie. - Mise en place d'une tranchée permettant de faire passer les câbles. À savoir que compte tenu de la petite taille du projet, il peut être envisagé de se raccorder directement sur le poste HTA/BT le plus proche, sous réserve de l'avis de Enedis, qui réalisera à terme les travaux de raccordement. Une convention de raccordement sera établie à l'obtention des autorisations administratives nécessaires.

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

Lorsque la mise en service est faite, la phase d'exploitation prend le relais et divers entretiens sont nécessaires au bon fonctionnement de l'installation. La maintenance se fera de 2 manières : - Préventive : 1 à 2 passages par année directement sur site pour nettoyer et vérifier l'état des modules photovoltaïques, vérifier le serrage des boulons et l'intégrité visuelle des structures métalliques. - Curative : En cas de panne ou matériel défectueux (panneaux, câbles, transformateurs, onduleurs...) les équipes de maintenance se rendent sur site pour effectuer les réparations nécessaires. La centrale sera exploitée pour une durée de 30 ans. Le site sera clôturé et bénéficiera d'une gestion et surveillance à distance. Le projet ne générera aucune nuisance (bruit, pollution...). À terme de la période d'exploitation, le projet sera entièrement démantelé. Les modules seront collectés par PV Cycle et recyclés dans l'usine la plus proche du projet. L'ensemble des autres composants seront recyclés ou valorisés selon les filières approuvées.

4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet n'a pour l'instant pas été soumis à des procédures administratives d'autorisation mais sera bientôt soumis à une déclaration préalable.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
Surface réelles des panneaux : Surface projetée au sol : Surface de l'emprise au sol du projet : Surface des locaux techniques :	(8 480 , m²) (7 967, m²) (1,6, Ha) (15, m²)

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune d'implantation

Numéro : Voie :

Lieu-dit :

Localité :

Code postal : BP : Cedex :

Coordonnées géographiques^[1]

Long. :

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : ° ' \"/>

Point de d'arrivée : Long. : ° ' \"/>

Communes traversées :

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

Le document d'urbanisme en vigueur est un PLU (plan local d'urbanisme). Le site se trouve dans la zone A (agricole) du présent PLU.

 Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

☐ Oui ☒ Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

☐ Oui ☐ Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».

5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

① Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	☐	☒	La zone ZNIEFF type 2 la plus proche est celle de la "Basse Plaine de l'Ariege et de l'Hers" (id : 730030512). Elle se trouve a environ 2,5 Km du projet. La zone ZNIEFF type 1 la plus proche est celle du "Bois de Bonnac" (id : 730011901) et se trouve a environ 3,5 Km du projet.
En zone de montagne ?	☐	☒	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☒	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	☐	☒	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	☐	☒	

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☐	☒	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	☐	☒	Le monument classe le plus proche se trouve a plus de 3 Km du projet.
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☐	☒	Le site n'est pas concerne par une "zone humide effective" selon le site "SIG Réseau Zones humides".
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	☒	☐	La commune est regit par un plan de prevention des risques inondations mais ne fait parti d'aucun risques ou alea. (annexe facultative 1)
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☒	☐	Il a ete approuve en decembre 2025.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	☐	☒	
Dans une zone de répartition des eaux ?	☐	☒	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	☐	☒	
Dans un site inscrit ?	☐	☒	

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	☐	☒	Le site n'est inclus dans aucune zone naturelle protégée. La zone Natura 2000 la plus proche est la zone "Piège et Collines du Lauragais" (id : FR9112010) et se situe à plus de 8 Km du projet.
D'un site classé ?	☐	☒	

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	☐	☒	Le projet ne prévoit aucun prélèvement d'eau et n'aura donc aucun impact quantitatif ou qualitatif sur la ressource en eau.
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☒	Aucune modification de la nature du sol n'est prévue. L'écoulement des eaux pluviales ne sera pas modifié sur le terrain, l'eau pourra s'écouler librement sur et entre les tables.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☐	☒	
	Est-il déficitaire en matériaux ?	☐	☒	Le site ayant été utilisé en tant que terrain de mini-golf présente quelques manques de terre à certains endroits. Un remblai est nécessaire. Cette terre a été stockée sur les abords du même terrain et pourra donc être réutilisée.
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☐	☒	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	☒	☐	Le site ne necessite pas d'alimentation en eau potable.
	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☐	☒	A savoir que pour l'insertion du projet dans son environnement proche, nous tenons a creer des haies tout autour des modules. Nous renfoncerons la haies au sud du site qui est deja presente cote route. Ces aménagements contribuent a soutenir la biodiversite locale, tant sur le plan de la faune que de la flore. Par ailleurs, la cloture prevue dans le cadre du projet restera perméable, permettant le passage de la petite et
Milieu naturel	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	☐	☒	Comme indique plus haut, la zone Natura 2000 "Piege et Colline du LAuragais" se situe a environ 8km du projet. Le site ne fait partie d'aucune zone naturelle protegee.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☐	☒	Le site se situe sur une parcelle agricole a faible enjeu. En effet, comme souligne, un terrain de mini-golf etait auparavant l'activite principale du site. Il n'y a pas eu de culture sur la parcelle depuis plusieurs decennies. De plus, le site fait a ete fleche au document cadre par la Chambre d'agriculture. (lilot 34)
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☐	☒	Une etude de sol sera realisee en amont de la phase travaux afin d'assurer, entre autre, la stabilite et la perennite de l'installation et definir les fondations adaptee.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐	☒	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	☐	☒	Durant la phase travaux, l'acheminement du materiel augmentera legerement le trafic routier dans les environs du site. Lors de l'exploitation de la centrale, le site n'engendrera pas de trafic.
	Est-il source de bruit ?	☐	☒	Le bruit sera uniquement present lors de la phase travaux du projet.
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des odeurs ?	☐	☒	L'exploitatiton d'une centrale photovoltaïque n'engendre aucune odeurs particulieres.
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des vibrations ?	☐	☒	Aucune vibration n'est a prévoir sur site. Elles seront limitees durant la phase chantier.
	Est-il concerné par des vibrations ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	☐	☒	Pendant les periodes nocturnes, aucune emission lumineuse ne sera produite.
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☐	☒	
Émissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	☐	☒	En phase d'exploitation, le projet de centrale photovoltaïque n'engendrera aucun rejet de gaz a effet de serre dans l'atmosphere.
	Engendre-t-il des rejets liquides ?	☐	☒	
	Si oui, dans quel milieu ?	☐	☐	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	☐	☒	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☐	☒	L'ensemble des déchets liés à la phase de construction de la centrale seront collectés et triés sur site dans des collecteurs prévus à cet effet.
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☐	☒	La création et le maintien des haies existantes permettent de limiter la visibilité du projet de l'extérieur. Par ailleurs, une clôture de couleur verte favorisera l'insertion de la centrale.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	☐	☒	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

Le projet se situe en dehors de tout zonage écologique ou patrimonial. Son ancien usage en font une parcelle peu propice au développement de la biodiversité. Le projet n'aura pas d'incidence particulière sur son environnement (pas de terrassement ou d'artificialisation des sols). Il se situe sur un site où les enjeux environnementaux sont réduits.

6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

Il est convenu la mise en place de plusieurs mesures : - Respect du calendrier écologique pour la réalisation des travaux d'ouverture de chantier : les opérations de nettoyage du site devront être réalisées entre septembre et mars. - Contrôle de la non-propagation des espèces exotiques envahissantes en phase chantier. Les risques de pollution accidentelles sont très limités : les locaux techniques seront installés sur une cuvette de rétention étanche, afin de récupérer l'ensemble des polluants potentiels en cas de fuite. Dans l'hypothèse où malgré toutes les précautions prises par le maître d'ouvrage une pollution est constatée, La société mettra en place un plan d'urgence de gestion de la pollution concernée, afin de minimiser l'ensemble des impacts sur l'environnement. - Les structures reposeront sur des pieux battus, ce qui limite la dégradation des sols Concernant l'impact sur le paysage : - Végétalisation en périphérie du site maintenue - Des clôtures vertes seront installées, permettant de laisser passer la petite faune par le bas.

7 Auto-évaluation (facultatif)

① Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet se trouve sur une friche agricole, utilisée en terrain de mini-golf pendant plusieurs années. Le terrain est fleché au document cadre par la chambre d'agriculture, qui permet de nous rassurer sur le faible enjeu agronomique que représente ce site et notre intérêt d'étudier un projet de centrale photovoltaïque. Sa zone géographique fait de lui un projet discret, loin des habitations et en dehors de toutes zones naturelles sensibles. L'installation d'un parc photovoltaïque sur le site vise donc un impact global très limité sur son environnement. Par ailleurs, le projet se conformera au décret du 29 décembre 2023 et sera exempté du calcul de la consommation d'ENAF. Le projet photovoltaïque ne génère aucun déchet et aucune nuisance sonore.

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié .	☐
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	☐
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	☐
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	☐
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	☐
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	☐
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	☐

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d’ouvrage ou petitionnaire

i Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d’évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet		
1		☐
2		☐
3		☐
4		☐
5		☐

9 Engagement et signature

Je certifie sur l’honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l’environnement requises au titre d’autres législations applicables ☒

Je certifie sur l’honneur l’exactitude des renseignements ci-dessus ☒

Nom

Prénom

Qualité du signataire

À

Fait le / /



Signature du (des) demandeur(s)